René Ochronowicz

UNION DES COUVEUSES

Association Loi 1901

Siège social : 14 rue Delambre

75014 PARIS

Déclarée le 8 février 2002

Sous le n° 0595038737

N° SIRET : 44168361200010

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006

Expert Comptable inscrit au tableau de l'Ordre de la Région Paris - Ile de France
Commissaire aux Comptes inscrit - Membre de la Compagnie Régionale de Paris

46 bis rue Jean Legrand 91330 YERRES – Téléphone 01.69.48.88.31 - Télécopie 01.69.83.80.82
01.69.48.86.13

Mesdames, Messieurs les Sociétaires
de l'Association UNION DES COUVEUSES,

En exécution de la mission qui m'a confiée par votre Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2005, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association UNION DES COUVEUSES tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;

- la justification de mes appréciations ;

- les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration en date du 25 avril 2007. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, introduites par la Loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que sur leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaires particuliers.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et présenté à votre assemblée générale.

Fait à YERRES, le 30 avril 2007

René OCHRONOWICZ

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

BILAN ACTIF

Euros

		31/12/2006			31/12/2005
		Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles		12 177	4 570	7 607	4 777
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	**(I)**	**12 177**	**4 570**	**7 607**	**4 777**
Comptes de liaison					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances d'exploitation (3)					
Créances usagers et comptes rattachés		368 424	4 563	363 860	332 832
Autres créances		672		672	373
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		3 864		3 864	24 030
Charges constatées d'avance (3)		2 301		2 301	410
TOTAL	**(II)**	**375 260**	**4 563**	**370 697**	**357 645**
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**(III)**				
Primes de remboursement des emprunts	**(IV)**				
Ecarts de conversion actif	**(V)**				
TOTAL GENERAL	**(I à V)**	**387 438**	**9 134**	**378 304**	**362 422**
*) dont droit au bail					
*) dont à moins d'un an					
*) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
egs nets à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisé par l'organisme de tutelle					
ons en nature restant à vendre					

BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2006 Net	31/12/2005 Net
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		46 508	10 880
Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		3 959	10 729
Report à nouveau			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)		10 341	28 859
Autres fonds associatifs			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires (Commodat)			
TOTAL	**(I)**	**60 808**	**50 467**
Comptes de liaison	**(II)**		
PROVISIONS			
Provisions pour risques		8 698	20 650
Provisions pour charges			
TOTAL	**(III)**	**8 698**	**20 650**
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
TOTAL	**(IV)**		
DETTES (1)			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 774	6 782
Emprunts et dettes financières divers (3)		14 445	14 052
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		53 382	58 959
Dettes fiscales et sociales		29 531	24 607
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		150	
Produits constatés d'avance (1)		209 515	186 905
TOTAL	**(V)**	**308 798**	**291 305**
Ecarts de conversion passif	**(VI)**		
TOTAL GENERAL	**(I à VI)**	**378 304**	**362 422**
1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		*294 352*	*275 532*
1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		*14 445*	*15 774*
2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
3) dont emprunts participatifs			
ENGAGEMENTS DONNES			

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2006 un total est de 378 304,01 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de 10 341,08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2006 au 31/12/2006.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposables sont maintenues conformément aux mesures de simplification mises en place pour les petites et moyennes entreprises (décret N°2005-1757 du 30 décembre 2005).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Mobilier de bureau	5 ans
- Matériel informatique	3 à 4 ans

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthodes :

Afin de mieux cerner les produits de l'association émanant de son activité propre de ceux constituant de simples subventions d'exploitation destinées à couvrir des charges de même nature.

L'ensemble des recettes 2006 liées à l'activité de l'Association et faisant l'objet d'une prestation fournie par cette dernière a été enregistré aux comptes 706 prestations de services au lieu des comptes 740.

Les comptes 740, durant l'exercice 2006, n'ont comptabilisé que les seules subventions reçues au titre des contrats aidés.

Il est à noter que les contributions financières émanant des institutions publiques présentées dans les rubriques prestations de services du compte de résultat et liées aux différentes actions menées par l'Union des Couveuses conformément à son objet social correspondent à des subventions et non à des prestations de services fiscalisables. Il n'est pas explicitement prévu dans le plan comptable et le code de commerce que les subventions soient comptabilisées en subventions et non en prestations de services. L'association a préféré opter pour une représentation économique des chiffres. Les subventions sont comptabilisées en prestations de services à la date de la notification de la convention.

Par ailleurs, le cas échéant, les subventions sont reportées sur les exercices suivant lorsqu'elles sont pluriannuelles (présentées au poste PRODUITS CONSTATES D'AVANCE), ou font l'objet d'engagement à réaliser sur ressources affectées (présentées au poste FONDS DEDIES) conformément aux dispositions du règlement CRC 99-01 et 99-03 sur le plan comptable des associations et fondations.

De la même manière les subventions à recevoir au 31.12.2006 ont été enregistrées dans les comptes 41 usagers au lieu des comptes 441, afin de bien distinguer les créances liées aux actions menées par l'association de celles relevant de simples subventions d'exploitation.